

Les étapes à suivre pour l'inscription 2011 / 2012

Etape 1 : premier contact

Lorsque l'étudiant ou sa famille prend contact, la Charte du Foyer est envoyée (ou téléchargée à partir du site). Ce document - avec le Règlement intérieur qui peut être envoyé aussi sur demande - permet un premier dialogue entre les parents et leur fils. Si l'intérêt de celui-ci se confirme, la famille peut reprendre contact avec la direction pour un rendez-vous.

Etape 2 : entretien avec le directeur et établissement du dossier

1/ Rencontre avec le directeur

L'étudiant, si possible accompagné par ses parents, rencontre le directeur. Ce rendez-vous permet de visiter les lieux et de préciser les attentes de part et d'autre. Il permet aussi de répondre aux questions pratiques, à l'aide du Règlement intérieur.

2/ Elaboration et envoi du dossier d'inscription au Foyer

Le dossier comprendra dans l'ordre :

- le Contrat d'hébergement signé par l'étudiant (et de ses parents si celui-ci est mineur à la date de signature)
- une lettre de motivation rédigée par l'étudiant
- une lettre de recommandation d'un prêtre ou éducateur adressée au directeur
- la Fiche d'inscription de l'étudiant avec photo
- si l'étudiant est mineur à la rentrée : une Décharge parentale et une Autorisation générale de sortie.
- un chèque de 40 € pour frais de traitement du dossier (mis en banque à réception)
- un chèque de caution de 630 € (non mis en banque ; et détruit si l'inscription ne se fait pas)

Etape 3 : examen de la demande par le Foyer

Le dossier - quand il est complet - est examiné par l'équipe d'animation selon deux critères : l'intérêt perçu chez l'étudiant pour le projet du Foyer (cf. entretien, lettre) ; la composition prévisible du Foyer avec le souci d'un équilibre entre les types d'études, les années, les personnalités, etc... afin de permettre la vie fraternelle.

Suite à cet examen, une réponse est envoyée au plus vite pour signifier : **1/** l'acceptation de la candidature avec pré-inscription (en ce cas, renvoi du Contrat d'hébergement contresigné par le directeur) ou **2/** l'acceptation de la candidature sur liste d'attente ou **3/** l'impossibilité d'accepter la demande.

Etape 4 : Inscription définitive

Dès qu'il est sûr de son futur lieu d'études, **l'étudiant pré-inscrit** confirme au Foyer son souhait¹. Le Foyer encaisse alors le chèque de caution, marquant par là que l'inscription est définitive (chèque conservé en cas de désistement ultérieur).

De son côté, **l'étudiant sur liste d'attente** a tout intérêt à signaler régulièrement l'évolution de sa situation voire à confirmer au foyer son intérêt dès qu'il est sûr de son futur lieu d'études. Cela permettra d'actualiser rapidement la liste d'attente et de prévenir les uns et les autres dès que des places se libèrent.

Un courrier est envoyé aux **inscrits** et à leurs parents en juillet pour préciser : lieu du WE d'intégration, conditions d'emménagement, modalités de règlement du loyer (soit 630 € entre le 1er et le 5 du mois), attestation d'assurance à fournir, ...

Attention : la non-participation au WE d'intégration – sauf motif discuté préalablement – ou le comportement lors de ce week-end et du premier mois peut conduire la direction à remettre en cause sans préavis le contrat passé.

¹ S'il ne se manifeste pas avant le 3 juillet, ne serait-ce que pour indiquer une date de réponse plus tardive, tout pré-inscrit perd le bénéfice de sa pré-inscription et est mis automatiquement sur liste d'attente.